

La [SNCF](http://www.sncf.fr) a annoncé que les bénéficiaires d'un abonnement TER en Bourgogne Franche-Comté, mensuel ou annuel, vont être indemnisés. Une mesure prise en compensation des nombreux mouvements sociaux et intempéries des dernières semaines. Des usagers ont, en effet, parfois dû attendre plusieurs heures les trains dont certains abonnés qui prennent le train de manière très régulière. Les abonnés au mois devront se rendre au guichet en septembre et pourront profiter d'une réduction de 25 % pour ce mois sans justificatif. Les abonnés annuels verront leur prélèvement de septembre déduit de 25 %. www.sncf.fr